

Cycle de rencontres sur l'économie circulaire



biodéchets :
anticiper et s'organiser
pour boucler la boucle

Une rencontre organisée par



Avec le soutien de



Les biodéchets

Quelles pratiques ? Quelles coopérations ?

Quels métiers ? Quelles innovations ?

- ❖ Généraliser le tri à la source des biodéchets : réglementation, enjeux opérationnels et financements par Claire Saugues, Chargée de mission Prévention, gestion et valorisation des déchets à l'ADEME
- ❖ De l'élaboration d'une stratégie biodéchets à la mise en mouvement du territoire.
Illustration par le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques du Valtom - Olivier Mezzalira, directeur général
- ❖ Ateliers
 - Coopérer entre collectivités et entreprises
Témoignage de la CA Riom Limagne et Volcans, du Syndicat du Bois de l'Aumône et du Président de l'Association des entreprises du Parc européen d'entreprises de Riom
 - Evolution des métiers : pérenniser les emplois par la reconversion
 - Optimiser la valorisation des déchets des gros producteurs publics et privés
Témoignage de François Fournioux, Responsable du service Déchets de la CC Ambert-Livradois-Forez sur sa gestion des déchets de la restauration
 - Créer un modèle économique pour valoriser les biodéchets des collectivités
Témoignage de Thomas Colin, animateur du réseau Compostplus.
- ❖ Restitution et clôture



Généraliser le tri à la source des Biodéchets



Claire SAUGUES, ADEME

Cycle de Rencontres Economie Circulaire - Clermont-Ferrand le 5 nov 2019

De quoi parle-t-on ?



Lutte contre le gaspillage
alimentaire

**Le tri à la source des
biodéchets**

Moins de déchets
en décharge ou en
incinération

Elimination du
brûlage des
déchets verts



Economie circulaire
des ressources

Production d'énergie
renouvelable (biogaz)

Retour au sol de la
matière organique

De quoi parle t'on ?



● Biodéchets (*Art. R541-8 du Code de l'environnement*):

« tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »

➡ Les déchets verts et les déchets alimentaires

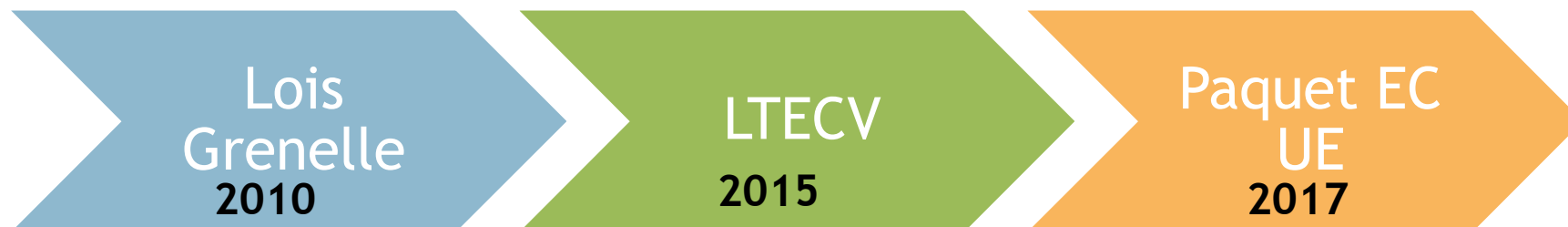
● FFOM : fraction fermentescibles des ordures ménagères

- ➡ déchets d'aliments et déchets biodégradables (*art. 2 Arrêté du 22/04/08*)
- ➡ déchet biodégradable : tout déchet pouvant faire l'objet d'une décomposition aérobie ou anaérobie, tels que les déchets alimentaires, les déchets de jardin, le papier et le carton. (*art. 1 Arrêté du 9/09/97 - abrogé*)



Lois Grenelle > LTECV > Paquet EC UE

En 2017, les déchets putrescibles = 27% des OMr



Article L. 541-21-1 du code de l'environnement

Article 70 de la LTECV

Directive UE 851/2018, Article 22bis

Depuis 2013 :

Obligation pour les gros producteurs (> 10t / an) de trier et d'assurer la valorisation organique

Avant 2025 :

Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous

Au 31 déc 2023 :

Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous

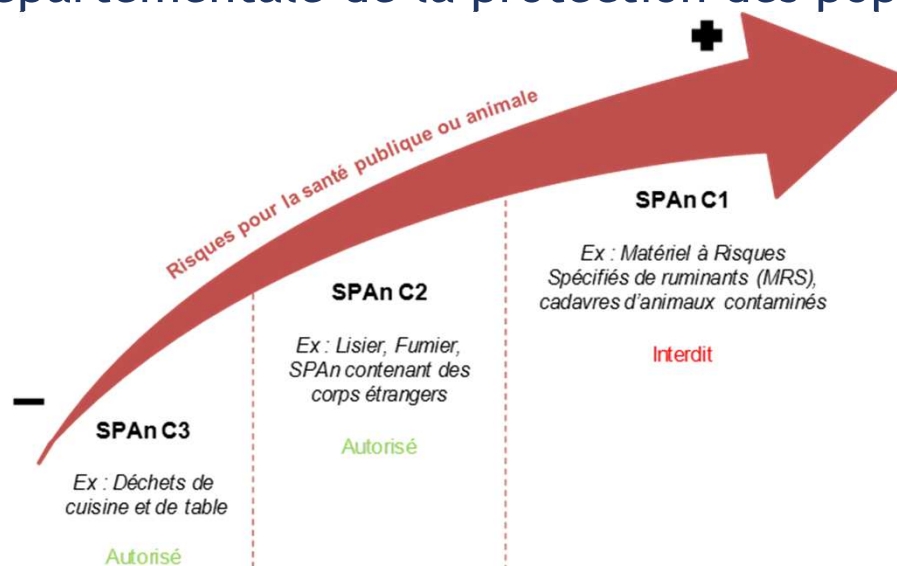
Les biodéchets, des déchets soumis à la réglementation sanitaire sur les sous-produits animaux



Les déchets de cuisine et de table (DCT) quelle que soit leur nature (végétale, animale, crue ou cuite) sont définis comme étant des Sous-Produits Animaux (SPAn) de catégorie 3.



- Les installations de traitement qui accueillent ces flux doivent disposer de l'agrément sanitaire ad hoc.
- Obligation de s'enregistrer en tant que collecteur de SPAn auprès de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)



Classification des SPAn en fonction de leur risque pour la santé publique ou animale et identification des SPAn admissibles en centre de compostage et unité de méthanisation

Dispositions relatives au compostage de proximité



Arrêté du 9 avril 2018 - Titre IV

- **Concerne le compostage partagé et en établissement (hors compostage individuel)**
 - ➔ Inférieur à 1 tonne/semaine de déchets de cuisine et de table produite et traitée sur place
 - ➔ Exempté d'agrément et d'enregistrement
 - ➔ Une personne (physique ou morale) est désignée « exploitant »
 - ➔ Formation aux règles de bonnes pratiques de l'exploitant (ou une personne désignée)
 - ➔ Relever régulièrement la température du compost
 - ➔ Usage local du compost (site de production, personnel de l'établissement, intercommunalité).

Le tri à la source des biodéchets quels enjeux ?



Favoriser le retour au sol de la matière organique

Mais aussi :

-  Anticiper la réglementation
-  Améliorer le geste de tri
-  Augmenter le taux de valorisation des déchets
-  Moins de déchets à incinérer ou à enfouir
-  Limiter les effets de la hausse de la TGAP
-  Créer du lien social avec la gestion de proximité

Le tri à la source des biodéchets quels enjeux sur le territoire régional?



- Objectifs réglementaires:
 - ➔ à 2020: ↘ de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA, -50kg/hab/an)
 - ➔ à 2025: atteindre 65% de valorisation matière
↘ de 50% les tonnages enfouis / 2010

- En tête de liste des actions de prévention du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) :
 - ➔ la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - ➔ le compostage de proximité
 - ➔ la réduction des déchets verts

Le tri à la source des biodéchets quelles solutions ?



La gestion de proximité des biodéchets

- Compostage partagé, de quartiers ou en pied d'immeubles
- Compostage autonome en établissement
- Broyage des déchets verts



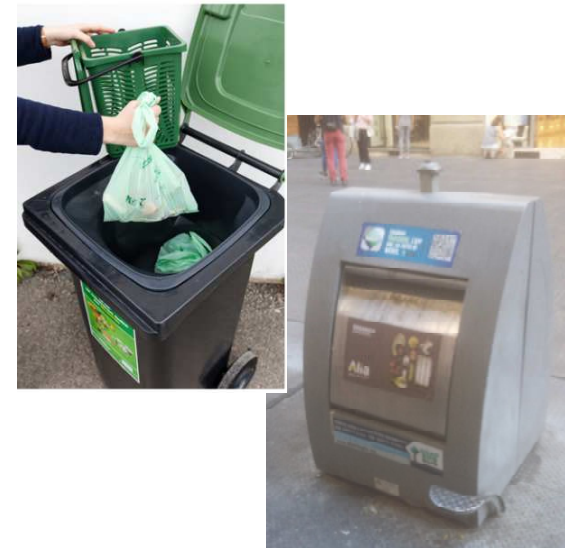
- ➔ Création de lien social
- ➔ Adaptée à toute typologie de territoire
- ➔ Traitement local (pas d'émission CO₂ dûe au transport)
- ➔ Nécessite un accompagnement

Le tri à la source des biodéchets quelles solutions ?



La collecte séparée des biodéchets

- En porte à porte (PAP)
- En points d'apport volontaire (PAV)
- Encore plus efficace associée à la mise en place de la tarification incitative (TI)



- ➔ Adaptée à l'habitat dense, vertical, centre-bourg
- ➔ Nécessité d'un exutoire agréé (méthanisation ou plateforme de compostage)
- ➔ Risque de détournement des déchets faisant l'objet de pratiques de gestion de proximité.

La gestion des biodéchets dans les entreprises



Défi Antigaspi 2019-2020



Objectif : Accompagner et récompenser les meilleures démarches de prévention, tri et valorisation qui permettront de réduire significativement la casse, le gaspillage, les invendus et d'augmenter le don alimentaire, la valorisation matière et énergétique.

Cibles :

- ✓ Commerces alimentaires
- ✓ GMS > 400 m² alimentaire
- ✓ Industries agro-alimentaires et coopératives
- ✓ Restauration collective

L'offre :

- ✓ **Echanges collectifs et accompagnement individuel** (1 à 4 demi-journées), assurés par les conseillers CCI, des prestataires et des partenaires, sur une période de 8 mois
- ✓ **Lien avec les démarches territoriales** portées par les collectivités : TZDZG, CODEC, etc.
- ✓ **Valorisation des entreprises participantes et promotion des gagnants du Challenge**, sélectionnés sur l'amélioration effective de leurs indicateurs de performance.

30 projets à soutenir !

**Lancement
Le 20 novembre
à St Geoire en
Valdaine (38)**



Les dispositifs d'aide de l'ADEME et de la Région



1. La sensibilisation des élus et des citoyens au tri à la source des biodéchets et les études préalables

- **Animation / sensibilisation / formation des élus et des citoyens**
 - AMO ADEME pour animation de réunions de sensibilisation des élus au tri à la source des biodéchets
 - Cofinancement ADEME/Région du [Réseau Compost citoyen](#) : développement du compostage de proximité : compostage/paillage, compostage partagé en pied d'immeuble/de quartier, compostage autonome en établissements...
 - Et de nombreuses publications à retrouver sur www.ademe.fr/mediatheque et sur <https://optigede.ademe.fr/>
- **Etudes territoriales de gestion des biodéchets (aides à la décision ADEME)**
Modèle de [cahier des charges de l'étude sur diagademe](#)

Les dispositifs d'aide de l'ADEME et de la Région



2. Les aides à l'investissement pour le tri à la source des biodéchets

- **Appel à projet ADEME : AURABIODEC** - Prochaines échéances 17 janvier et 5 juin 2020
 - **Gestion de proximité des biodéchets** : compostage partagé; paillage; broyage; accompagnement au compostage collectif
 - **Collecte séparée des biodéchets** : matériels de pré-collecte et collecte et frais de communication liés à la mise en œuvre du projet

- **Appel à projets Région : PREVENTION** - Instruction au fil de l'eau
 - **Acquisition de composteurs partagés de proximité,**
 - **Autre solution innovante et collective : broyage de déchets verts, banque alimentaire, ...**

- **Appel à projets Région : COLLECTE** - Instruction au fil de l'eau
 - **Equipements nécessaires à la collecte séparée des biodéchets** : bacs, bioseaux, points d'apport volontaires, adaptation des bennes de collecte ou surcoût d'acquisition de bennes spécifiques.

Les dispositifs d'aide de l'ADEME et de la Région



3. Autres aides à l'investissement, pour la valorisation des biodéchets

- **Appel à projet ADEME : AURADECHET** - Prochaines échéances 17 janvier et 5 juin 2020
 - **Installations de tri et valorisation des déchets**, y compris équipements de déconditionnement des déchets alimentaires emballés et plateformes de compostage ne traitant pas exclusivement des déchets verts
- **Appel à projets Région : VALORISATION** - Instruction au fil de l'eau
 - **Équipement d'hygiénisation des biodéchets issus de la collecte séparée :**
 - **Solutions de valorisation matière innovante concernant :** notamment les déchets de bois, les plastiques, les déchets non inertes du bâtiment
- **Appel à projets METHANISATION Région / ADEME** - Instruction au fil de l'eau
 - **Création d'unités de méthanisation territoriales, industrielles et agricoles** qui valorisent le biogaz par cogénération ou injection dans le réseau de gaz naturel.

Merci pour votre attention et votre participation.

En savoir + sur les dispositifs d'aide ADEME et Région :

- <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/lademe-en-region/financer-votre-projet>
- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/89-guide-des-aides-appels-a-projet.htm>

Contacts :

- ADEME : claire.saugues@ademe.fr, 04 73 31 52 91
- Région : elodie.delobel@auvergnerhonealpes.fr , 04 26 73 38 68

En savoir + sur le Défi Antigaspi de la CCI AuRA :

- Webinaire du 15 novembre sur le [site de la CCI Nord-Isère](#)



De l'élaboration d'une stratégie biodéchets à la mise en mouvement du territoire.

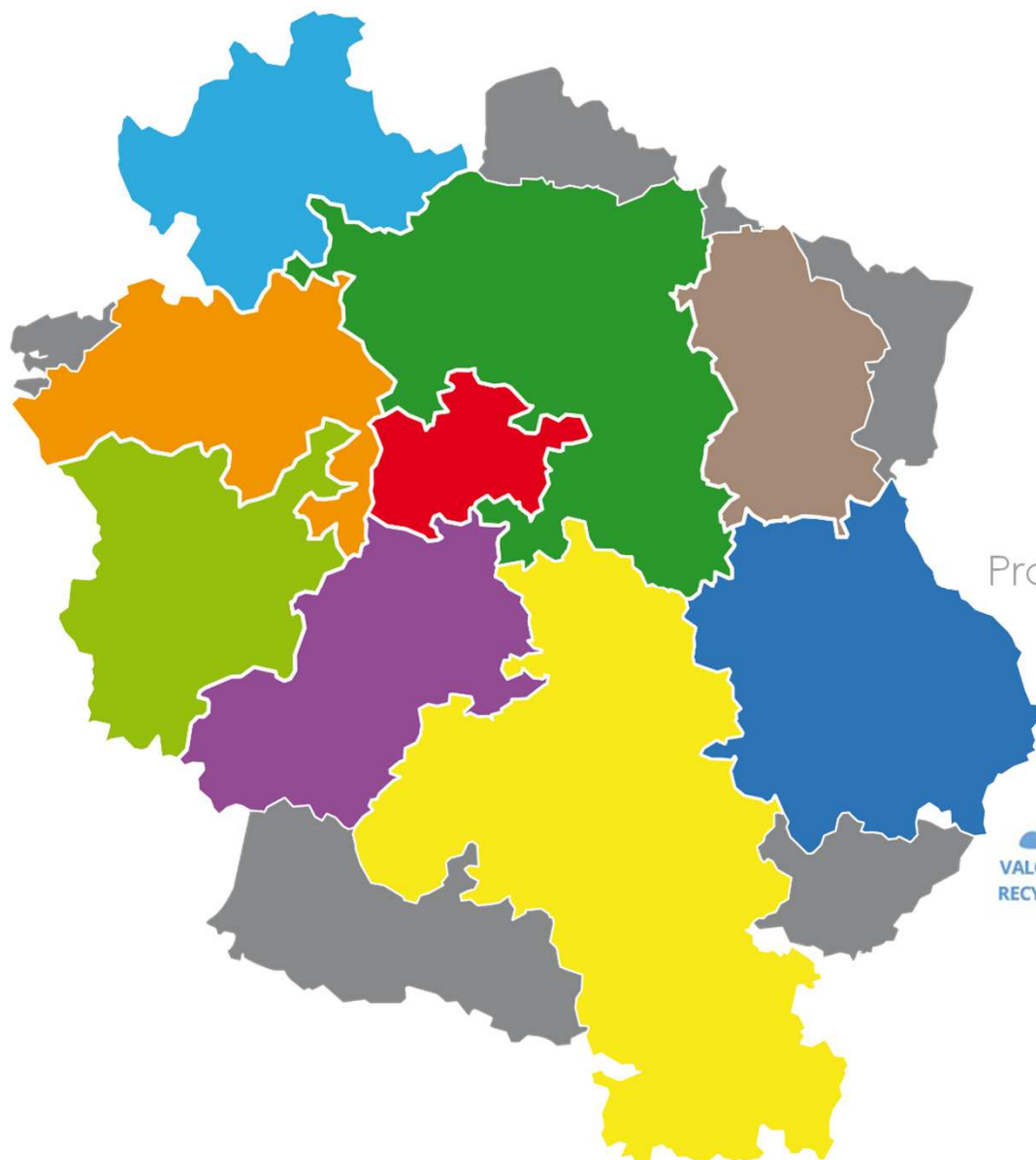
5 novembre 2019



biodéchets :
anticiper et s'organiser
pour boucler la boucle



Le VALTOM 2018



9

Collectivités adhérentes

689 784 hab.

Population municipale

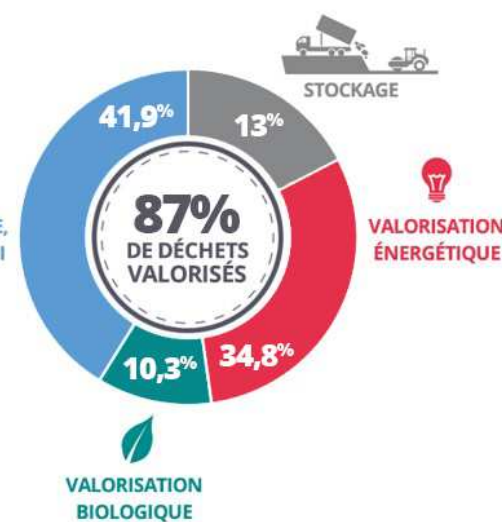
548

communes

536 kg/hab./an

Production de déchets ménagers et assimilés

VALORISATION MATIÈRE,
RECYCLAGE ET RÉEMPLOI



VALORDOM 2 : feuille de route 2015-2025



1

GOUVERNANCE ET CONCERTATION

Actions et sous-
actions

2

MAÎTRISER LES COÛTS DE TOUTE LA FILIÈRE

Actions et sous-
actions

3

FAIRE ÉVOLUER NOTRE ORGANISATION VERS PLUS D'EFFICACITÉ COLLECTIVE

ACTION 7 : Élabo

Actions et sous-actions dont
l'action 7 :
Elaboration d'un Schéma de
Gestion des Déchets
Organiques

4

ÉVALUER NOS RÉALISATIONS

Actions et sous-
actions

PRODUIRE MOINS,
VALORISER PLUS,
MAÎTRISER LES COÛTS,
DANS UNE LOGIQUE D'OPTIMISATION
ET DE COOPÉRATION TERRITORIALES

Enjeux : Urgent d'agir pour...



...atteindre les objectifs
réglementaires et contenir
l'impact loi de finances 2019

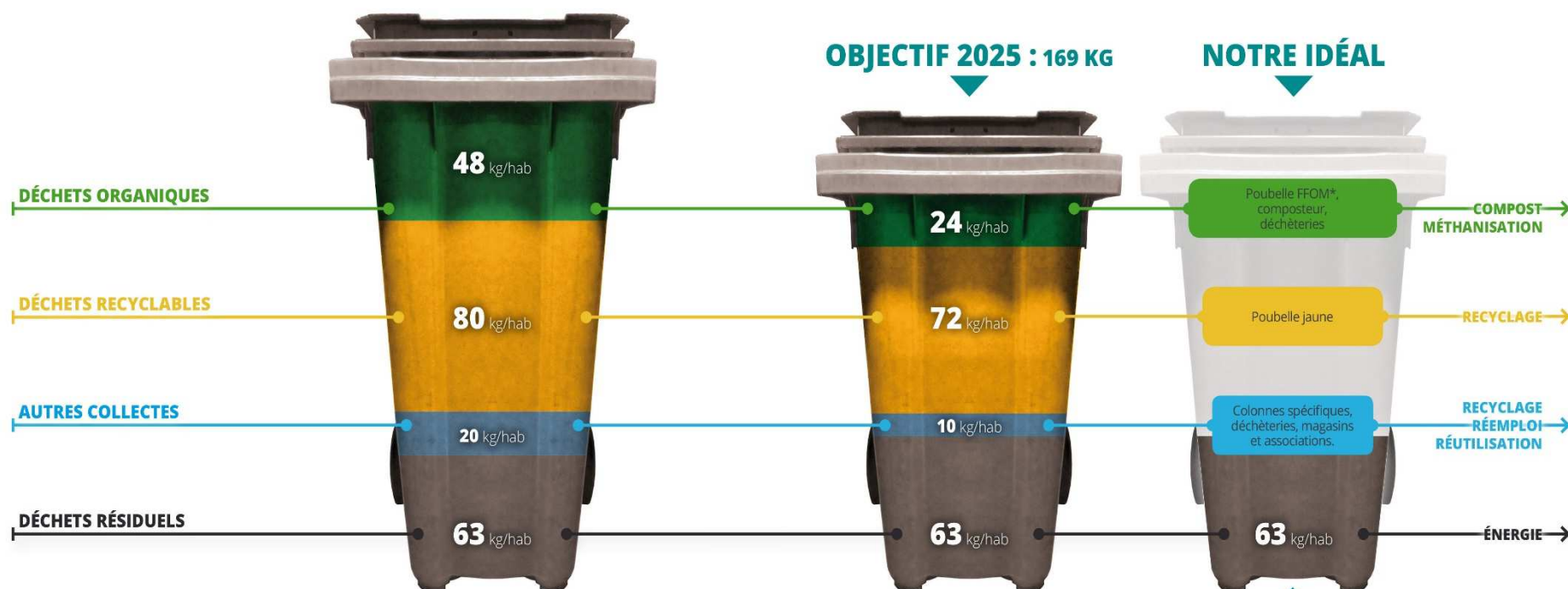
NOTRE POUBELLE 2018

**48 000 t de biodéchets
dans les OMR ***

* Déchets organiques :
33 000 t

* Déchets résiduels - fines et
textiles sanitaires
compostables : 15 000 t

En moyenne, chaque habitant
du territoire du VALTOM
jette à l'année
211 KG
de déchets (OMR)



Si nous **orientons correctement** les déchets qui n'ont rien à faire dans ce bac,
voici ce qu'il devrait rester de notre poubelle grise.



Une opportunité financière

- Maîtriser à coût équivalent hausse de la fiscalité et des coûts de collecte et de traitement prévues d'ici 2025
- Anticiper et limiter l'impact d'une éventuelle augmentation de la pression fiscale après 2025
 - + de recettes liées à la valorisation

Une opportunité socio-économique

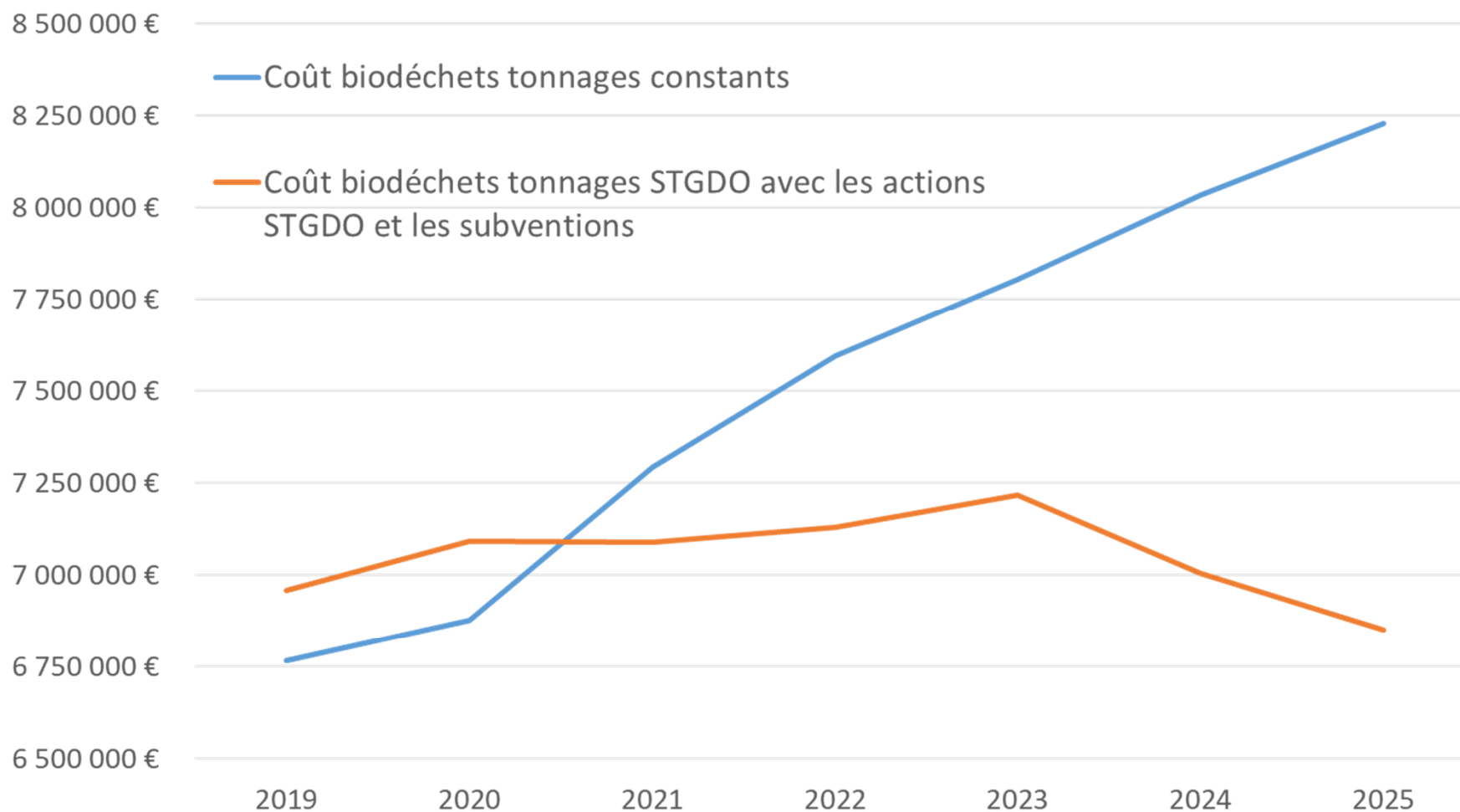
- Dynamiser le territoire via une 30aine d'emplois non délocalisables à horizon 2024
- Investir à coût équivalent dans le développement durable du territoire

STGDO

Une opportunité environnementale

- Une anticipation des obligations réglementaires
- Un schéma global d'économie circulaire
- Un service de tri optimisé
- Une meilleure valorisation des biodéchets

Financement avec ou sans STGDO



Les axes et objectifs du STGDO 2019 - 2025



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



COLLECTE DES BIODECHETS



- 50% de biodéchets dans le bac gris
- 10% de déchets verts en déchèterie

BROYAGE ET COMPOSTAGE



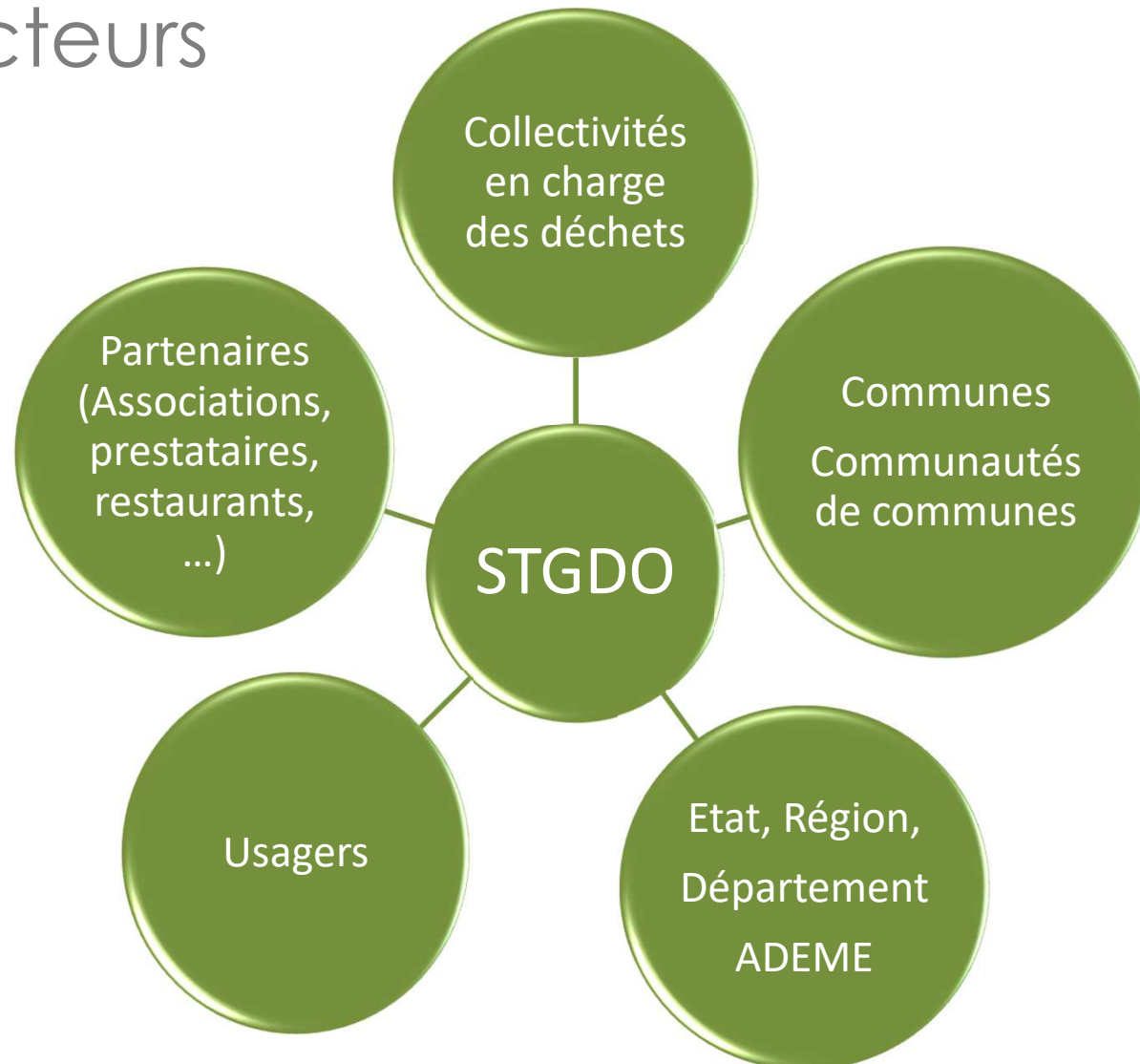
JARDINAGE AU NATUREL



Un schéma transversal et partagé



Les acteurs



Un schéma, une révolution



- Une expérimentation qui est généralisée et harmonisée
- Un outil de planification concertée
- Un levier d'action impactant la collecte
- L'émergence de nouveaux métiers guide et maitres composteurs (30 ETP VALTOM et EPCI) + opportunités de reclassement

Conditions de réussite



Accompagner le changement (moyen humain, proximité)

- Constituer, animer un réseau
 - Expérimenter
 - Former
 - Faciliter la coopération et coordonner les acteurs
- S'appuyer sur des exemples concrets

Inciter

- Proposer des outils simples
- Générer des recettes pour atténuer les charges

Communiquer

- A l'échelle départementale
- Communication de proximité

Points de vigilance

- Temps politique, qui peut ralentir les prises de décision + information des élus pour adhésion
- Moyens humains à déployer et à former
- Harmonisation et simplification des pratiques

S'engager dans un STGDO, ...



... c'est avoir la maîtrise de son destin afin d'anticiper les défis environnementaux, sociaux, économiques et organisationnels de la valorisation des déchets sur son territoire !



MERCI DE VOTRE ATTENTION

O. MEZZALIRA



www.valtom63.fr



Ateliers

- **Atelier 1 : Coopérer entre collectivités et entreprises**
Animé par V. Guiraud, Macéo et C. Saugues, ADEME
Salle Loire
- **Atelier 2 Evolution des métiers : pérenniser les emplois par la reconversion**
Animé par MH. Moinet, PF21 et A. Ameline, CIRIDD
Salle Allagnon
- **Atelier 3 : Optimiser la valorisation des déchets des gros producteurs publics et privés**
Animé par S. James, CNFPT et A. Desgouttes, ADEME
Salle Guéry
- **Atelier 4 : Créer un modèle économique pour valoriser les biodéchets des collectivités**
Animé par C. Neyrand et A. Forot, CIRIDD
Salle Sioule



Ateliers

- Chaque participants est inscrit à 2 ateliers consécutifs :
 - 1^{er} atelier : 11h00 à 11h45
 - 2^{ème} atelier : 12h00 à 12h30
- Composition des ateliers :
 - Confirmation des ateliers : au moment de l'émargement, inscription des n° d'ateliers sur vos badges



Merci à toutes et tous de votre attention et de vos contributions

- Les présentations ainsi que les synthèses des ateliers seront disponibles en téléchargement sur les sites de PF21, ECLAIRA et Macéo sous 10 jours environ
- Merci de bien vouloir remplir les questionnaires de satisfaction et de les déposer ainsi que vos badges en sortant